



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

Le Conseil du Café-Cacao

COMMUNIQUE AGREMENT CAMPAGNE 2018-2019

Le Conseil du Café-Cacao porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques (Exportateurs de fèves, Exportateurs de cacao hors norme, résidus et déchets, Tiers détenteurs, Exploitants d'usines de conditionnement et de sites d'empotage) demandeurs d'agrément ou d'identification pour la campagne 2018-2019, que le délai de dépôt de dossiers précédemment fixé au vendredi 08 juin 2018 est prorogé **au vendredi 29 juin 2018, délai de rigueur.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h à l'immeuble CAISTAB au **20^{ème} étage porte 20.23 (Service Juridique, Organisations Internationales et Régulation).**

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront reçus et traités.

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tel. : (225) 20 20 27 95 / 20 25 69 64 / 20 20 28 43 / 20 25 56 42

Directeur Général



Organisme créé par Ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011

Immeuble Caistab 23^{ème} étage-Tél : 20 25 69 69 / 20 25 69 70

17 BP 797 ABIDJAN 17